

**Division des Personnels
Bureau DP-A2**

Affaire suivie par :
Laetitia LEFEVRE
Tél : 03 21 23 82 27
Mél : ce.i62dp-a2@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté
BP 90016
62021 Arras Cedex

Arras, le 19 février 2024

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale du Pas-de- Calais

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

**Objet :Mouvement complémentaire du mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré.
Demande de mutation par ineat-exeat - Rentrée scolaire 2024.**

Référence : Bulletin Officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021.

Conformément aux instructions ministérielles parues au Bulletin Officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021, un mouvement complémentaire par exeat et ineat directs non compensés est organisé. Cette procédure est ouverte aux seuls enseignants du 1^{er} degré titulaires au plus tard au 1^{er} septembre 2023 et aux agents n'ayant pas obtenu de vœu lors de la phase informatisée du mouvement interdépartemental. La finalité de la phase complémentaire est attendue pour le vendredi 28 juin 2024.

I – Demande d'exeat

Les demandes doivent être transmises **du lundi 11 mars au vendredi 5 avril 2024** à l'aide du formulaire type unique EXEAT/INEAT, par mail à ce.i62dp-a2@ac-lille.fr.

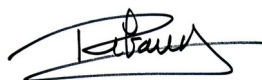
Veillez à joindre les justificatifs afférents dans le cadre d'une nouvelle demande ou modification de demande selon votre situation (https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/perso873_annexe_0.pdf).

Il n'est plus nécessaire d'adresser un courrier de demande d'exeat à l'attention de Monsieur le DASEN.

I – Demande d'ineat

Les demandes sont transmises uniquement par le département d'origine au(x) département(s) sollicité(s) à l'aide du formulaire type unique EXEAT/INEAT.

Pour la rectrice et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale



Jean-Roger RIBAUD